

STAGE GYM'PULSE 2026



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
HAUT RHIN

<https://cd68.ffgym.fr/>
contact@cdgym68.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MODALITÉS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, le dossier sanitaire de chaque enfant comportera une autorisation parentale concernant la mise en œuvre en cas d'urgence des traitements et interventions qui peuvent être reconnus comme nécessaires.

Le médecin ou le centre hospitalier le plus proche, puis les parents seront contactés.

TELEPHONE

L'utilisation du téléphone est interdite durant les activités de la journée et de la soirée.

Chaque enfant a la possibilité de recevoir un appel téléphonique quotidien sur son mobile (personnel) ou sur le lieu d'hébergement (via le numéro des accompagnateurs) entre 17h00 et 18h30.

Il va de soi qu'en cas de sortie ou d'activité, nous ne pouvons pas systématiquement répondre.

Le stage d'été est aussi un moyen de l'aider à développer son autonomie dans un milieu adapté et protecteur.

En cas d'urgence les parents seront contactés par l'équipe d'encadrement ou vous pouvez appeler le 06.36.31.41.27.

Les parents, souhaitant que leur enfant n'ait leur téléphone qu'entre 17h00 et 18h30, sont invités à nous le faire savoir.

Ceux-ci devront être nommés.

Le CDGYM 68 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du dit téléphone.

VISITES

Pour le bien-être des enfants les visites ne sont pas souhaitées pendant toute la durée du séjour.

ARGENT DE POCHE ET OBJETS DE VALEUR

L'argent de poche peut être confié à la direction, à un animateur ou peut être gardé par le jeune qui en sera alors responsable.

De ce fait, en cas de vol ou de perte, le CD GYM 68 décline toute responsabilité.

Nous incitons fortement les plus jeunes à confier leur argent ainsi que les objets de valeur qui peuvent être source de conflits ou de vols.

Tous les besoins sont pourvus lors du séjour. L'argent de poche est un moyen d'acheter des cartes postales, de petits souvenirs.

Pour cela une somme d'environ 20€ nous semble suffisante.

VÊTEMENTS

Il est impératif de marquer tous les vêtements et objets personnels de façon durable et lisible.

Éviter de mettre simplement les initiales, des confusions sont possibles.

Il est préférable d'indiquer clairement le nom de famille (étiquettes, feutre indélébile).

Les jeunes vont pratiquer des activités variées qui sont autant de possibilités de se salir, de tâcher leurs vêtements. Nous vous conseillons donc de choisir des vêtements dans lesquels ils sont à l'aise, et peu fragiles.

En aucun cas, le CD GYM 68 ne saurait être tenu pour responsable des pertes, vols ou détériorations.

COMPORTEMENT ET RESPECT DES AUTRES

L'association, le cadre technique et le gymnaste, en tant que membres de la FFGym ont le devoir de respecter les chartes FFGym.

Les jeunes sont tenus au respect et à la correction vis-à-vis de l'ensemble du personnel et des participants au séjour.

Les enfants sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Toute dégradation entraînerait une réparation pécuniaire des parents.

EXCLUSION

L'équipe d'encadrement du stage se réserve la possibilité d'exclure l'enfant pour tout comportement contraire au présent règlement, gênant ou dangereux pour l'auteur ou les autres personnes.

Je soussigné(e), _____, responsable légal
de l'enfant _____

- autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives.
- autorise mon enfant à participer aux activités nautiques surveillées.
- autorise mon enfant à utiliser les transports en commun, véhicule de service et car de location.
- déclare exacts les renseignements portés sur ce document et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature : _____